

Si le cultivateur (propriétaire, locataire ou membre d'une coopérative d'exploitation agricole) est établi dans une région de récolte déficitaire, de l'aide peut lui être accordée à l'égard d'au plus la moitié de la surface cultivée ou d'un maximum de 200 acres et jusqu'à concurrence de \$2.50 l'acre.

Depuis les débuts de l'application de la loi jusqu'au 31 mars 1954, les secours versés ont été de \$146,105,574. Les sommes perçues en vertu du prélèvement de 1 p. 100 jusqu'au 28 février 1954 se chiffrent par \$79,708,145.

Sous-section 2.—Recherches et expériences

Le ministère de l'Agriculture entreprend, sur une grande échelle, des recherches et des expériences scientifiques sur la lutte contre les insectes et les maladies, les exigences nutritives des plantes et des animaux, l'hybridation et l'essai de nouvelles espèces et variétés, la microbiologie du sol et des aliments, le rendement des cultures et des méthodes culturales et plusieurs autres sujets. Ces travaux, confiés surtout aux Services des sciences et des fermes expérimentales, fournissent des renseignements sur les problèmes courants de la production. En outre, ils sont d'une importance capitale pour l'avenir de l'agriculture.

Il est indispensable de conserver au sol sa fertilité. Les recherches en ce sens, qui comprennent le classement des sols et l'étude des méthodes permettant de protéger et de conserver le sol, se font en collaboration avec les provinces. Les études portent sur la chimie du sol, les cultures d'abri, les engrais naturels et chimiques, les méthodes et les instruments de culture et les grands travaux d'assèchement.

Depuis longtemps, le ministère fait des enquêtes sur les moyens de lutter contre les insectes et les maladies des arbres forestiers. Les quelques travaux sylvicoles accomplis ont visé à assurer un approvisionnement d'arbres pour dresser dans les Prairies des rideaux protecteurs destinés à empêcher le vent de charrier le sol et la neige. Cette entreprise est aussi, au fond, une mesure de conservation.

Naturellement, une bonne partie des travaux de recherche et d'expérimentation ont pour objet les plantes de culture; ce sont elles, après le sol, qui comptent le plus. Les travaux comprennent l'hybridation et l'essai de variétés de plantes cultivables dans les diverses régions climatiques du pays. On ne cesse d'étudier la culture de ces plantes, leur valeur nutritive et, quant aux plantes vivrières, leur convenance à l'organisme humain et l'attrait qu'elles peuvent exercer sur la cuisine judicieuse.

Les recherches relatives au bétail portent surtout sur l'alimentation, le soin et le traitement des animaux, leur protection contre les maladies et les insectes ainsi que la production de types appropriés à la boucherie et à la reproduction. Il s'est fait quelques expériences au sujet de la production de nouvelles races.

L'étude des fruits et des légumes et des produits de transformation comme le lait, le beurre, le fromage et la viande est un des domaines où l'activité scientifique du ministère s'est le plus exercée. L'entreposage des produits agricoles pose des problèmes qui réclament une attention continuelle.

Les études et les expériences d'ordre chimique et biologique sont surtout de nature pratique; le ministère ne se spécialise pas dans la recherche dite théorique en vue de découvrir des phénomènes et des lois scientifiques, mais s'applique à adopter des procédés connus et à les utiliser à des fins déterminées. Cependant, le ministère fait parfois quelque découverte d'ordre théorique, et il lui faut aussi explorer un peu ce domaine quand la science appliquée ne suffit pas.